

La République du Centre, 17 septembre 2010

Orléans/Quartiers

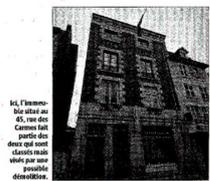
Carmes

Zac : pour un retour aux principes du droit

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, a saisi le Premier ministre. Le sujet : le respect des procédures relatives aux déclarations d'utilité publique et aux expropriations pour la Zac « Carmes-Madeline ».

À l'époque, la ville a été victorieuse car cet état faisait l'objet de la plus polémique de cette affaire... « Décision hautement publique et prévue de droit à Paris », avait été l'opposition à Orléans.

Le fond et la forme Il pour être en accord avec elle-même, elle a décidé aussi de montrer ses critères en haut lieu. Dans sa lettre écrite, Jean-Pierre Sueur expose l'avis donné par le ministre de la Culture « Ce projet se matérialise par la démolition et la destruction irrémédiable du 17 article et de caves du 17 article qui ont fait l'objet d'une demande de protection au titre des monuments historiques pour lesquels, alors que la dérogation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites a rendu un acte favorable le dossier a dû être, de l'ordre du jour de la commission pour des raisons insoupçonnées ».



La Flamme bleue sur le 45 rue des Carmes fait partie des deux qui sont classés mais visés par une possible démolition.

« De la politique politicienne » L'ordre Carrez, premier... « Je suis sûr que le ministre de la Culture n'a pu donner, par courrier en date du 24 août, au préfet du Loiret, des instructions ou la forme des préconisations quant à la déclaration d'utilité publique sur laquelle il revient à ce dernier de statuer, alors que l'enquête publique a été par ailleurs encore commentée ».

Ouverture des enquêtes publiques

Plusieurs affiches sont éparpillées dans le quartier des Carmes. Elles annoncent l'ouverture, ce vendredi 17 septembre, de la phase de consultation publique de la zone d'aménagement concerté (Zac) Carmes-Madeline. C'est à l'issue de cette phase que le préfet de la région Centre-Val de Loire va rendre son avis sur la déclaration d'utilité publique de la zone d'aménagement concerté des Carmes. Un avis qui couvrira la partie des déclarations d'utilité publique dont au moins deux sont classées.

La rue fermée à la circulation

Hier, la rue des Carmes était fermée à la circulation. Les véhicules devant du boulevard Madeline sont dirigés vers la queue de Loire. Via la rue Stanislas-Jullien, ou vers les mails, via la rue Porte-Saint-Jean, laquelle est maintenant à double sens dans sa partie nord. L'accès aux urgences de l'hôpital est conservé. Les véhicules pousseurs et accèdent par le boulevard Jean Jaures. Le parking de l'hôpital était fermé. Il est conseillé aux visiteurs d'utiliser les parkings de Nevers, de Saint-Paul ou des Châtaignes.



Les véhicules sont dirigés vers les mails par la rue Porte-Saint-Jean, comme précédait à l'entrée de la rue Porte-Madeline. Réouverture à la circulation le 15 décembre.